

ADDITIF N°03/A/RS/DDL /2025

**Sur les DAO N°08/AONO/RS/DDL/C.OV/CDPM-DDL/2025 DU 7 Août 2025
suivants:**

- **TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE D'OVENG-MEDJA-AMBON LONGUEUR DE 05 KM (LOT 1) ET LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE ZOCK-LIMITE RIVIERE MBOUA LONGUEUR DE 05 KM (LOT 2) DANS LA COMMUNE D'OVENG,**

Le Préfet du Dja et Lobo Contractante, porte à la connaissance des entreprises ayant soumissionné pour l'Appels d'Offres National ouvert en procédure d'urgence ci-dessus listé, que ledit Appel d'Offres a été modifié comme suit :

DAO N° 08/AONO/RS/DDL/C.OV/CDPM/2025

**PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) ET PIÈCE N°3
RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

AU LIEU DE :

Critères d'évaluation

• Critères éliminatoires

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 24 critères essentiels (24 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) de 70% sur 34 critères;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée .
- l'absence des preuves d'acceptations des conditions du marché (les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des offres administratives et technique et notamment) : le cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP) et les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- La présence dans le personnel de l'entreprise d'un agent public sans preuve de mise en disponibilité.

Elimination criteria

- the absence of the bid bond when opening the bids;
 - failure to produce, beyond the 48-hour deadline after the opening of the bids, a document from the administrative file deemed non-compliant or absent when the bids were opened (except the bid bond);
 - false declarations, fraudulent maneuvers or falsified documents;
 - failure to comply with 24 essential criteria (24 referring to the qualification threshold for technical offers) at least 70% over 34 critères;
 - the absence of a declaration on honour of non-abandonment of the construction sites over the last three years;
 - the absence of a quantified unit price in the Financial Offer ;
 - the absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, the DQE);
 - the absence of the dated and signed integrity charter;
 - the absence of the dated and signed declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses.
 - the absence of proof of acceptance of the market conditions (tenderers must present duly initialed and signed copies with the words "read and approved", of the administrative and technical offers and in particular): the Special Administrative Clauses (CCAP) and the Special Technical Clauses (CCTP)
 - The presence of a public agent in the company's staff without proof of availability.
- **LIRE :**
 - **PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) ET PIÈCE N°3**
 - **RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

1- Critères d'évaluation

• Critères éliminatoires

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 24 critères essentiels (24 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) de 70% sur 34 critères;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée .
- l'absence des preuves d'acceptations des conditions du marché (les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé »,des offres administratives et technique et notamment) : le cahier des clauses Administratives

Particulières (CCAP) et les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

- La présence dans le personnel de l'entreprise d'un agent public sans preuve de mise en disponibilité.

- **Elimination criteria**

- the absence of the bid bond when opening the bids;
- failure to produce, beyond the 48-hour deadline after the opening of the bids, a document from the administrative file deemed non-compliant or absent when the bids were opened (except the bid bond);
- false declarations, fraudulent maneuvers or falsified documents;
- failure to comply with 24 essential criteria (24 referring to the qualification threshold for technical offers) at least 70% over 34 critères;
- the absence of a declaration on honour of non-abandonment of the construction sites over the last three years;
- the absence of a quantified unit price in the Financial Offer ;
- *Absence of grading(categorisation) certificate ;*
- the absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, the DQE);
- the absence of the dated and signed integrity charter;
- the absence of the dated and signed declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses.
- the absence of proof of acceptance of the market conditions (tenderers must present duly initialed and signed copies with the words "read and approved", of the administrative and technical offers and in particular): the Special Administrative Clauses (CCAP) and the Special Technical Clauses (CCTP)
- The presence of a public agent in the company's staff without proof of availability.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Copies :

- MAIRE /C.OVENG
- MINMAP/DDL
- ARMP/SUD
- Président CDPM/DDL
- Affichage/chrono

28 AOÛT 2025

Sangmelima, le

LE PREFET,

(Autorité contractante)



Damien Owono
Administrateur Civil Principal